

# REGLEMENT CHAMPIONNAT DES JEUNES FOOT A 11 DISTRICT ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

## ART 1 : ENGAGEMENTS

Le District d'Ille et Vilaine organise un championnat Jeunes Foot à 11

1. Championnat U14 ouvert aux licenciés U14 et U13 (aucun sur classement possible)
2. Championnat U15 ouvert aux licenciés U15 et U14 et 3 U13 maxi en sur classement
3. Championnat U16 ouvert aux licenciés U16 et U15 et U14 en sur classement
4. Championnat U17 ouvert aux licenciés U17 et U16 et U15 en sur classement
5. Championnat U18 ouvert aux licenciés U18 et U17 et U16 en sur classement  
Par dérogation aux textes fédéraux et régionaux il est autorisé la participation de 5 joueurs U19 par équipe U18 mais uniquement pour les compétitions de district

## ART 2 : GROUPEMENTS ET ENTENTES

Les clubs peuvent constituer des ententes ou groupements selon les règlement généraux LBF (Voir Art 40 Règlement LBF)

Les Ententes équipes de jeunes ne peuvent accéder en Ligue (Sauf à transformer l'entente en groupement)

**Exceptionnellement en dernière division** de district, il peut être accordé une entente entre un club avec les clubs constituant un groupement mais dans ce cas l'équipe est obligatoirement inscrite au nom du club n'appartenant pas au groupement.

## ART 3 : QUALIFICATION - PARTICIPATION

Les règles de qualification des joueurs sont reprises aux règlement Généraux

Nombre de joueurs Mutés = Maxi 4 Joueurs Mutés inscrits sur la feuille de match dont 1 maxi hors période.

## ART 4 : ORGANISATION DES RENCONTRES

Les matchs sont fixés le samedi - Horaires officiels **13h30 et 15h30 pour toute la saison**

**Si 3 rencontres Sur le même terrain Horaires 13h, 15h00 et 17h00**

Les modifications d'horaires et lieux doivent se faire impérativement via Foot club avec accord du club adverse. Toutes les demandes de modifications doivent être réalisées avant le mercredi 17H pour le samedi Suivant.

Seul L'agenda des rencontres sur le site internet du District ou Foot club fait foi pour l'horaire et le lieu

Les clubs doivent prendre toutes les dispositions pour pouvoir jouer sur différents types de surface Stabilisé – Gazonné – Synthétique

L'exclusion temporaire est applicable sur ces rencontres

L'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE. Celle-ci doit être transmise au District dès la fin des rencontres (**délai maxi de 4h après la rencontre**. (Amende de 30€ par FMI non transmise dans les délais ou non utilisation de la FMI)

## ART 5 : CLASSEMENT AU SEIN DE CHAQUE GROUPE

Pour Départager les équipes dans un groupe les dispositions ci-dessous sont appliquées dans l'ordre :

- 1- Cotation par points (Match gagné 3 pts, Match nul 1 pt, match perdu 0 pt, forfait ou pénalité -1 pt)
- 2- Classement des équipes et en cas d'égalité de points application des critères ci-dessous :
  - i. Le N° d'équipe (Priorité équipe 1 sur équipe 2)
  - ii. Classement particulier aux points (1).
  - iii. Différence entre buts marqués et encaissés sur le classement particulier
  - iv. Différence entre buts marqués et encaissés sur l'ensemble de la compétition
  - v. Meilleure attaque sur la compétition concernée.
  - vi. Equipe ayant gagné le plus de matches de la compétition concernée.
  - vii. Equipe ayant le plus petit nombre de défaites au cours de la compétition concernée.
  - viii. Equipe ayant eu le moins d'exclusions au cours de la compétition concernée.
  - ix. Equipe ayant eu le moins d'avertissements au cours de la compétition concernée

### **(1) Définition du classement particulier aux points à plusieurs équipes.**

Le classement particulier entre plusieurs équipes se fait sous forme de mini championnat entre les équipes concernées, avec attribution de points par match ayant opposé les dites équipes entre elles.

Si à l'issue de ce mini championnat, il subsiste des équipes encore à égalité, le classement particulier aux points est à nouveau appliqué entre celles-ci.

Si après le départage particulier aux points il reste encore des équipes à égalité on passe au point c, c'est à dire goal average particulier entre ces équipes.

## ART 6 : ACCESSIONS – DESCENTES

### A) A l'issue de la 1° Phase

La Pyramide ainsi que les accessions et rétrogradations sont dépendantes du nombre d'équipes engagées par catégorie. Le tableau des accessions et rétrogradations sera donc publié sur le site du District chaque saison avant le début des compétitions et annexé à ce règlement.

Ces mouvements se font dans l'ordre du classement effectué au sein de chaque groupe. (art 5 ci-dessus)

Accession des 1° puis des 2° en cas de besoin et ainsi de suite.

A minima une montée par groupe. Un club ne peut avoir qu'une seule équipe en Ligue par catégorie. Un club ne peut avoir qu'une seule équipe par Division en District sauf dernière division district

Si Une équipe classée 1° (**uniquement équipe classée 1°**) ne peut accéder elle est remplacée par la 1° équipe suivante du groupe pouvant accéder (principe de base 1 montée par groupe)

Le Classement des meilleurs 2° ou 3°, 4°... de l'ensemble des groupes se fait **selon les critères article 7**

### B) A l'issue du Championnat Fin mai

**Principe Générationnel** : Les équipes passent en catégorie âge supérieure en conservant leur niveau hiérarchique à l'exception

- Des équipes accédants qui passent en catégorie âge supérieure et division supérieure
- Des équipes rétrogradées qui passent en catégorie âge supérieure et Division inférieure

Les pyramides étant fonction en district du nombre d'équipe engagées il faut retenir le principe général

- Les 1° de chaque groupe passent en division supérieure de la catégorie âge supérieure
- Les derniers de chaque groupe passent en division inférieure de la catégorie âge supérieure

**Cela étant un principe général** mais ne constitue pas le règlement comme pour la 1° phase un tableau indiquant par division le nombre d'accession et rétrogradation **sera publié sur le site du District avant le début de la 2° phase.**

Les divisions sont complétées au besoin par des accessions supplémentaires dans l'ordre du classement si division excédentaire il sera réalisé des descentes supplémentaires dans l'ordre du classement. Les équipes de groupes différents sont départagées selon les critères **article 7 ci-dessous.**

## ART 7 : DIVISION DEFICITAIRE OU EXCEDENTAIRE

En fonction des descentes de ligue vers le District, de non-engagement d'équipes ou tout autre motif, chaque division peut se trouver déficitaire ou excédentaire.

Si une division est déficitaire il sera réalisé des montées supplémentaires selon les critères ci-dessous.

Si une division est excédentaire il sera réalisé des descentes supplémentaires selon les critères ci-dessous. Les critères ci-dessous servent aussi à départager les équipes classées à la même place dans des groupes différents.

MONTEES SUPPLEMENTAIRES	DESCENTES SUPPLEMENTAIRES
1- Priorité équipe 1 puis 2	1- Dans l'ordre Equipe 5, 4, 3, 2,1.
2- Plus fort coefficient Nombre point / Nombre match	2- Plus faible coefficient Nombre point / Nombre match
3- Goal avérage général	3- plus faible Goal avérage général
4- Meilleure attaque	4- Moins bonne attaque
5- Equipe ayant gagné le plus de match dans la compétition	5- Equipe ayant eu le plus d'expulsés dans la compétition
6- Equipe ayant eu le moins d'exclusion dans la compétition concernée	6- Equipe ayant eu le plus d'avertissements dans la compétition

#### **ART 8 : FRAIS ARBITRAGE**

Les arbitres, officiellement désignés, ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement décomptés d'après le barème en vigueur pour la saison en cours. Ces frais sont à la charge des deux équipes par moitié Ils devront être réglés **avant le début du match à l'arbitre.**

#### **ART 9 : CHAMPIONS DE DIVISION**

Les champions de divisions seront déterminés selon les critères ci-dessous et récompensés lors de l'Assemblée Générale du District.

1. Plus grand nombre de points au prorata du nombre de matches joués (parmi les équipes classées 1er)
2. Plus grand nombre de victoires
3. Moins grand nombre de défaites
4. Meilleure attaque
5. Meilleure défense

#### **ART 10 : CAS NON PREVUS AU REGLEMENT**

Les règlements de la FFF et de la LBF sont applicables pour tous les cas non prévus au présent règlement qui seront jugés en « dernier ressort » par le bureau du comité de direction du District.